



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

PETIT-BOURG

ARRETE N° DAP/2022 /11.1284

Portant nomination de la commission pour la promotion par voie de détachement des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des attachés classe normale (année 2022)

Le Maire de la commune de Petit-Bourg,

Vu le code général de la fonction publique ; ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 93 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté n° DAP/2022-10/1273 du 28 septembre 2022 autorisant au titre de l'année 2022 la promotion par détachement aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des attachés classe normale et fixant le nombre et la répartition des emplois offerts ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés membre de la commission instituée par l'article 6 du décret du 13 mai 2020 susvisé, chargée de statuer sur l'aptitude des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi à être proposés au détachement et, le cas échéant, à l'intégration dans le corps des Attachés classe normale :

- **Monsieur David NEBOR**, Maire de la ville de Petit-Bourg, **Président de la Commission, titulaire** ;
- **Madame Gladys FALEME**, Directeur Général des Services par intérim de la ville de Petit-Bourg ;
- **Monsieur Willy PISTOL**, Directeur Général Adjoint du Pôle Ressources par intérim de la ville de Petit-Bourg ;
- **Madame Lucette GERAN**, élue chargée de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- **Monsieur Philippe DEZAC**, Premier Adjoint au Maire de la ville de Petit-Bourg, **Président de la Commission, suppléant** ;

Article 2 : Les fonctions de secrétaire de la commission sont assumées par Madame Oriane GLANDOR, Chargée de mission RH au Pôle Ressources de la ville de Petit-Bourg.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Petit-Bourg, le 25 octobre 2022

Le Maire


David NEBOR

Mairie de Petit-Bourg

Hôtel de Ville

Rue Victor SCHOELCHER

97 170 Petit-Bourg, Guadeloupe

Tél : 0590 95 38 00 - Fax : 0590 95 69 43

www.ville-petitbourg.fr